AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DL.P 20-10-77003570

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C C P DIJON 3405 12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 111 - 18 octobre 1977

POSTE D'AUXERRE (89)

Ayant sollicité une retraite anticipée en vue d'assumer d'autres fonctions, M. GAGNEPAIN Ingénieur Divisionnaire des Travaux Agricoles, a quitté récemment le Service de la Protection des Végétaux où son activité a été particulièrement fructueuse pendant de nombreuses années.
Son successeur comme responsable du poste d'AUXERRE vient d'être nommé : il s'agit de M. Bernard BESSELAT, Ingénieur des Travaux Agricoles, qui prendra ses fonctions le 2 novembre prochain. Il sera assisté de M. Bernard TEYSSIER, technicien en place depuis fin avril 1976.

NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU 2,4,5 T

Par arrêtés interministériels du 21 septembre 1977 (Journal Officiel du 12 octobre 1977), l'acide 2,4,5 trichlorophénoxyacétique, matière active bien connue employée comme débroussaillant chimique, est désormais classé à la section I du tableau C des substances vénéneuses.
Le 2,4,5-T et ses sels doivent contenir moins de dix millionième de dioxine.
L'épandage de ce produit par voie aérienne est interdit.

DÉSHERBAGE D'AUTOMNE DES CÉRÉALES D'HIVER

Pour éliminer ou réduire sensiblement la concurrence entre les céréales d'hiver et les adventices (notamment les graminées), un désherbage d'automne peut être envisagé. Cette technique se réalise en post-semis - pré-levée de la culture.
Le traitement en pré-levée est utile pour les parcelles généralement envahies et après un précédent salissant. Cette méthode présente cependant quelques inconvénients :

- les adventices résistantes ou les adventices vivaces (chardons, liserons,...) devront être détruites par un traitement de printemps

- les conditions d'environnement et climatiques (sol mal drainé, semis tardif, froid...) peuvent, avec le traitement, avoir une action dépressive sur la culture.

Le choix du produit à utiliser est fonction :

- de l'espèce de céréales cultivée (se reporter aux tableaux ci-joints)
- du mode d'utilisation de l'herbicide (il est conseillé de lire attentivement la notice d'emploi du fabricant)
- du spectre d'activité de l'herbicide choisi (d'où la nécessité de bien connaître la flore adventice des parcelles)
- du prix de revient.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P. 37

Orge d'hiver (margin label with arrow: triallate liquide to metoxuron + chlortoluron)

Blé tendre d'hiver (margin label with arrow: triallate granulé to metoxuron + chlortoluron)

Matières actives et (produits commerciaux)	Stade d'application	Doses / ha		Spectre d'activité		Observations
		M. A.	P. C.	Principales plantes sensibles	Plantes peu sensibles ou résistantes	
triallate liquide (Avadex BW)	pré-semis	1400 g	3 à 3,5 l.	folle avoine, vulpin, ray grass, paturin, annuel, agrostide	les dicotylédones	Incorporation rapide dans le sol
triallate granulé (Avadex BW gran.)	pré-levée	2000 g	20 Kg	folle avoine, vulpin, ray grass, paturin, agrostide.	les dicotylédones	-Epandage avec un matériel spécial -Traiter en période humide -Variété sensible : CADET
neburon (Kloben C, granurex) (Kloben liquide)	pré-levée et jusqu'au stade 1 f.	3000 g	5 Kg (4 à 6 Kg) 7,5 l.	vulpin, agrostide, et nombreuses dicotylédones.	folle avoine, ray grass, paturin, gaillet gratteron, fumeterre, véronique	-Humidité nécessaire pour une bonne action -Diminuer la dose en sol crayeux, l'augmenter en sol argileux.
neburon + huile de pétrole (Cérépron NB)	pré-levée	3000 g	10 l. (9 à 12 l.	agrostide, vulpin et nombreuses dicotylédones.	folle avoine, paturin, ray grass, gaillet gratteron, véroniques	
trifluraline + linuron (Chandor)	pré-levée	1000g. + 500g.	4 l.	vulpin, agrostide, paturin, ray grass et nombreuses dicotylédones	folle avoine, gaillet gratteron, bleuet, renoncules des champs	-Risques de phytotoxicité sur semis superficiel -Augmenter la dose en sol argileux.
chlortoluron (Dicuran autosuspensible, Dicuran 20 MG Chlortocide EL)	pré-levée et post-levée pdt la période de tallage	2500 g	5 l. (3 à 7 l) 12,5 Kg 5 l.	folle avoine, vulpin agrostide, paturin, ray grass et certaines dicotylédones.	véroniques, ravenelles, gaillet gratteron, renouées, renoncules des champs, coquelicots, laiteron	-De nombreuses variétés sont sensibles à cette matière active(*)
metoxuron + chlortoluron (Savirade FL)	pré-levée et jusqu'au stade 3 f.	2100 g + 1080 g	6,5 l.	agrostide, paturin, ray grass et nombreuses dicotylédones.	folle avoine, véroniques, gaillet gratteron	-De nombreuses variétés sont sensibles à cette association (*).

(*) Principales variétés de blé sensibles au metoxuron et au chlortoluron : ALTO, ELOI, MARISHUNTSMANN, TALENT, COURTOT.